

*Aujourd'hui nous voyons au moyen d'un miroir,
d'une manière obscure, mais alors nous verrons face-à-face ;
Aujourd'hui je connais en partie, mais alors je ne connaîtrai comme j'ai été connu.
Maintenant donc ces trois choses demeurent : la foi, l'espérance, la charité ;
Mais la plus grande de ces choses, c'est la charité.
I Cor. 13 : 12,13*

Sa fille, Danièle **Vance** ;
Sa petite-fille, Stéphanie et Moroni **Noronha** ;
Ses arrière-petits-enfants, Mosiah, Lia, Julia ;
Sa nièce et son neveu, Lise et Pierre **Zbinden-Brunner** ;
Sa nièce, Francine **Brunner-Piot**, ses enfants et petits-enfants, Alexandre, Damien, Mathilde, Emilie, Thimothée ;
ainsi que les familles, parentes, alliées et amies,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Lucien BRUNNER

qui est parti paisiblement dans son sommeil, le 19 janvier 2022, dans sa 108^{ème} année.
La cérémonie aura lieu dans la stricte intimité familiale.
La famille remercie chaleureusement le médecin-chef et le personnel des soins aigus de l'HRC Rennaz pour leurs bons soins, leur accompagnement et leurs conseils, ainsi que le Tertianum Le Byron pour le chaleureux accueil lors de son très court séjour.
Domicile de la famille : Danièle Vance, chemin des Bulesse 117, 1814 **La Tour-de-Peilz**.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.